



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à l'action éducative et à la pédagogie - DAEP

Délégation régionale académique
à l'éducation artistique et culturelle - Draéac

Affaire suivie par :
Jean-Pierre MARQUET
Tél : 02.40.37.37.22
Mél : ce.daac@ac-nantes.fr

La Draéac
Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
Bureau 527 bâtiment H1
44300 NANTES

Nantes, le 28 août 2026

Monsieur Jean-Pierre MARQUET
Délégué régional académique
à l'éducation artistique et culturelle

Rêver pour impulser l'EAC

L'éducation artistique et culturelle est un levier essentiel de l'égalité des chances. En faisant de l'accès à la culture et de la ruralité des priorités, l'État réaffirme l'ambition de permettre à chaque élève de rencontrer les arts, la création et les patrimoines, où qu'il vive. Cette ambition rejoint pleinement celle du projet académique 2023-2027 de l'académie de Nantes.

Pour 2026-2028, « Rêver » devient le fil rouge de l'éducation artistique et culturelle dans l'académie. Plus qu'un thème, c'est une invitation à déplacer les regards, à imaginer d'autres possibles et à donner aux élèves l'espace nécessaire pour expérimenter, créer et construire avec les autres. C'est aussi une manière de croire en leur capacité à prendre part au monde et à le transformer.

Cette ambition peut être éclairée par la pensée du sociologue Hartmut Rosa. Dans une société marquée par l'accélération, la multiplication des sollicitations et la recherche permanente d'efficacité, il propose la notion de résonance pour désigner une relation au monde dans laquelle quelque chose nous atteint, suscite une réponse et nous transforme. Une œuvre, une parole, un artiste, un paysage ou une pratique peuvent ainsi modifier notre manière de percevoir ce qui nous entoure.

L'éducation artistique et culturelle constitue un terrain privilégié de ces expériences. Elle permet de faire une place à la sensibilité, à l'inattendu et au temps long ; elle autorise le tâtonnement, le questionnement et le détour. Elle ne se réduit ni à l'acquisition de connaissances ni à la réalisation d'une production : elle engage une relation vivante aux œuvres, aux savoirs, aux autres et aux territoires.

Rêver, dans cette perspective, ce n'est pas fuir le réel, mais apprendre à le regarder autrement. C'est accepter qu'un monde différent puisse être imaginé et que cette imagination puisse devenir une force d'action. C'est donner aux élèves la possibilité de partir de ce qui existe pour explorer ce qui pourrait advenir.

En résonance avec les trois piliers de l'EAC — rencontrer, pratiquer, connaître —, les projets artistiques et culturels peuvent alors devenir des expériences qui relient les disciplines, les

Secretariat Draéac
Bureau 523
Tél : 02 40 37 32.45
Mél: ce.daac@ac-nantes.fr

générations et les territoires. Ils peuvent transformer un lieu familier en espace de découverte, une rencontre en expérience, une expérience en désir de comprendre et d'agir.

À travers « Rêver », la Draéac souhaite ainsi défendre une éducation artistique et culturelle qui donne à chacun le droit d'imaginer, la liberté d'expérimenter et la possibilité de contribuer à un monde commun.

Car éduquer, c'est aussi faire découvrir que le monde n'est pas seulement ce qui est déjà là : il demeure un espace de possibles, que l'art et la culture nous aident à percevoir, à questionner et à construire ensemble.

Le Délégué régional académique
à l'éducation artistique et culturelle
Jean-Pierre MARQUET

